

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 23 juin 2026 à 20H00

Le Conseil communal s'est réuni ce soir pour sa dernière séance de la législature 2021-2026. Cette soirée a été très émotive, menée sous une chaleur étouffante et les éventails ont bien fonctionnés. De plus, c'était une soirée « foot » entre le Portugal et l'Ouzbékistan au Mondial.

Le Portugal a gagné face à l'Ouzbékistan et la ville s'est transformée en tribune portugaise. Entre les cris de joie, les klaxons et l'ambiance festive, il était impossible pour l'enregistreur de la secrétaire de suivre la bonne fréquence même les fenêtres fermées. Alors toutes mes excuses pour la prise de ce dernier PV mais j'ai fait de mon mieux.

Présidence : Elsa Bonhert-Deprez, Présidente

La Présidente ouvre la 25ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 6ème de son mandat. Elle souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, à Madame la représentante de la presse ainsi qu'au nombreux public.

Le Municipal Roger Müller ainsi que les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Anita Ehrler
- Cristina Vitorino
- Jean-Luc Cressier
- Carine Steiner
- Filiz Demir
- Alexandre Anthonioz
- Julien Pittet
- Jean-Jacques Gacond
- André Zimmermann
- Colin Grand

Membre absent et non excusé : Monsieur Roberto Sousa

43 conseillers sont présents.

La Présidente ouvre la discussion sur le PV de la séance du Conseil du 5 mai 2026, sous la présidence de Madame Elsa Bonhert-Deprez.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

Conseil communal de Moudon

Nous devons procéder à deux modifications de l'OJ, soit :

- Au point d) : Préavis No 113/26, le préavis est retiré
- a) Ajout au point 3 : Présentation des comptes de Cornier, lecture du rapport des vérificatrices des comptes.
 - b) Aucun membre du Bureau de Cornier n'est présent à cette séance du Conseil. De plus, la Présidente a ouvert fortuitement son ordinateur avant de quitter la maison et si elle avait bien un mail avec les documents concernant les comptes de Cornier, il était trop tard pour que les conseillers puissent en prendre connaissance. De ce fait, le Bureau du Conseil a décidé de retirer les comptes de Cornier (a) de l'ordre du jour et ces derniers seront présentés à la rentrée cet automne sous une forme ou une autre, à voir.

Madame Bosse-Buchanan fait part d'un certain inconfort que les membres du Conseil ne puissent pas voter ces comptes de Cornier ce soir car ce ne seront plus les mêmes personnes qui pourront les présenter et le Conseil ne sera plus le même non plus.

La Présidente est d'accord avec Madame Bosse-Buchanan et elle avoue ne pas apprécier cette situation non plus et n'a pas de solution adéquate à proposer.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour modifié comme suit :

1. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité.

2. Rapports des commissions

- a) Préavis No 110/26, Rapport de gestion et comptes 2025
- b) Préavis No 111/26, Demande d'un crédit de réalisation de CHF 1'751'000.- pour l'aménagement d'une zone de détente, de sport et de loisirs au Champ du Gour, parcelle communale 1399
- c) Préavis No 112/26, Demande d'un crédit de CHF 61'000.- pour l'acquisition d'une pelle-rétro pour le service de voirie et des espaces verts

4. Rapport sur les archives communales par la Présidente du Conseil communal

5. Propositions individuelles

- a) Postulat de Mme Laetitia Seitenfus : Pour des bancs d'auto-stop à Moudon : Asseyez-vous, attendez et l'avenir vous sourira (peut-être) !
- b) Divers

L'ordre du jour modifié est accepté par 32 voix, 1 avis contraire et 9 abstentions.

1. Communications

a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le 11 mai dernier, afin de composer les commissions ad-hoc pour les préavis soumis au vote de cette séance du Conseil. Madame Céline MONNIN, la nouvelle secrétaire, a pu assister à cette séance comme observatrice.

Par l'intermédiaire de la Présidente ou de la 1ère Vice-Présidente, le Bureau a été représenté à plusieurs événements tels que l'inauguration de la Place de jeux des Terreaux, l'AG de l'association du Musée du Vieux Moudon, et le 40ème anniversaire du Jumelage Moudon-Mazan.

Le Bureau a procédé au dépouillement lors des votations fédérales et cantonales du 14 juin dernier. Pour information, nous accueillons ce soir Madame PORCHET et quelques-uns de ses élèves de 10ème. Dans le cadre d'un projet du Conseil d'Etablissement, ayant pour but de renforcer la citoyenneté auprès des élèves du secondaire de l'Ochette, la classe de Mme Porchet a étudié le préavis No 111/26. La conseillère communale Laetitia Seitenfus, déléguée à l'AIMLE et membre du Conseil d'établissement est allée en classe pour présenter les grandes lignes du processus et échanger avec les élèves. Certaines de leurs questions ou suggestions pertinentes ont été intégrées dans le rapport ad-hoc. Bienvenue à Madame Porchet et à ses élèves.

b) de la Municipalité

Communication No 38/26 : Boucllement : préavis no 49/19 – Demande d'un crédit de CHF 78'000.- pour le financement d'une étude préliminaire du projet de requalification du site des Fonderies

La Syndique Carole Pico donne lecture de la communication ci-dessus.

La situation financière finale de la demande d'un crédit de CHF 78'000.- pour le financement de l'étude préliminaire du projet de requalification du site des Fonderies est présentée sous forme d'un tableau.

À la lecture des tableaux, le coût total de l'étude préliminaire du projet de requalification du site des Fonderies s'élève à CHF 94'630.-, soit un montant supérieur de CHF 16'630.- au crédit initialement sollicité de CHF 78'000.-. Les subventions cantonales obtenues, d'un montant de CHF 53'200.-, permettent toutefois de ramener la charge nette supportée par la Commune à CHF 41'430.-. Les prestations complémentaires réalisées par le bureau d'urbanisme mandaté ont porté sur l'approfondissement des différentes variantes d'aménagement du site des Fonderies, notamment sous l'angle de son développement économique, de son accessibilité et de son potentiel de valorisation.

La Municipalité remercie d'accepter ce dépassement et considère ce dossier comme bouclé.

La Présidente s'est posé la question s'il y avait vraiment un dépassement et, dans le doute de la suite à donner, elle s'est adressée à la juriste des affaires communales. Cette dernière lui a répondu que formellement, même si des subventions sont arrivées ultérieurement, il faut procéder à l'approbation du dépassement.

Selon l'article 92 de notre règlement, « toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du conseil par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais ».

Conseil communal de Moudon

La Présidente passe au vote, d'une façon tout à fait formelle, sur ce dépassement du crédit octroyé, quand bien même les subventions cantonales ramènent la charge nette finale en-dessous du montant.

Le dépassement de crédit est accepté par 41 voix et 1 avis contraire

La Syndique Carole Pico informe que la Municipalité, avant de retirer le préavis No 113/26, voulait avoir la position des groupes politiques. Cet objet étant refusé par la commission chargée de son étude, et avec l'accord du Municipal Roger Müller, il appartiendra à la nouvelle Municipalité de prendre le relais.

2. Rapports des commissions

a) Préavis No 110/26 : Rapport de gestion et comptes 2025

La Président invite Madame Karine Weber, Présidente de la COGEFIN, à venir devant l'assemblée. Cette dernière donne lecture de son rapport ainsi que des comptes 2025.

Vœux de la COGEFIN :

1. Une meilleure communication du collège municipal au Conseil sur l'avancement des différents préavis ouverts, ou sur les raisons qui empêchent leur clôture.
2. A nouveau, une meilleure répartition des préavis sur les différentes dates de Conseils ou la fixation d'office d'une séance de Conseil supplémentaire, facultative.
3. Une prise en charge efficace de la gestion des déchets, qui péjorent l'image de la ville.

Conclusion et décharge :

Fort de son examen de la gestion et des comptes 2025, la COGEFIN propose, à l'unanimité des membres présents, de voter les conclusions du préavis.

La Présidente Elsa Bonhert Deprez remercie Madame Weber et informe qu'elle n'a reçu aucune question à transmettre au Municipal des finances. Elle ouvre la discussion sur ce préavis.

Monsieur André Dévaud, étant scrutateur au sein du Bureau du Conseil, est surpris de constater que ce dernier n'a pas été averti du changement à la présidence de la COGEFIN. Alors que cette même commission met régulièrement en avant la transparence, il serait judicieux qu'elle en fasse de même. Malheureusement, Monsieur Julien Pittet est excusé à cette séance mais Monsieur Dévaud aurait voulu lui poser la question de savoir comment s'est déroulée l'élection de Madame Weber à la Présidence. La manière démocratique est-elle respectée et conforme à l'article 40 du règlement du Conseil ?

Madame Sandrine Bosse-Buchanan informe que, selon le règlement, la COGEFIN est nommée par le Conseil communal et après elle s'organise comme elle le souhaite.

Conseil communal de Moudon

La Présidente du Conseil relève qu'il y a une double question. Elle n'a pas appris officiellement le changement de présidence mais lors d'une copie d'un courriel et quel procédé a été fait pour l'élection de Madame Weber.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan relève que Monsieur Julien Pittet s'est trouvé face à une surcharge de travail et il a demandé à être soulagé de cette fonction et personne dans la commission n'a réclamé cette fonction. Elle remercie Madame Weber d'avoir repris cette présidence et avoir accompli un travail considérable.

La Présidente du Conseil relève qu'il aurait juste fallu transmettre l'information au Bureau du Conseil. Madame Karine Weber est navrée et prend note mais elle s'est trouvée avec un travail de prise en charge complexe concernant le rapport sur la gestion et les comptes 2025.

La Présidente passe quelques chapitres en revue mais n'ayant pas d'interventions, elle décide de passer aux questions en vrac.

Monsieur Ivo Marques demande quelle méthode avait été utilisée pour définir un résultat de CHF 3'700'000.- ?

Le Municipal Serge Demierre lui répond que c'est le résultat d'un bon exercice et que ce résultat doit être mis dans ce fonds de réserve mais il veillera à avoir plus de détails avec le Boursier. Toutefois, il explique qu'avant on pouvait « jouer » avec les chiffres mais le but maintenant est la transparence et d'afficher des vrais résultats.

Monsieur Etienne Habegger, conseiller communal depuis 2011, constate que la dette a fortement diminué ainsi que la charge d'intérêts qui a forcément fondu et il félicite la Municipalité. Il reste attentif et espère qu'à l'avenir, la Municipalité et les conseillers qui surveilleront ça se méfient que de beaucoup investir va augmenter la dette, et inévitablement que cette dette va créer des intérêts à charge de l'exercice annuel ce qui pourrait péjorer les CHF 200'000.- qu'on fait annuellement. L'exercice est excellent mais il est surtout lié à des événements de la péréquation extraordinaires sur 2025. Monsieur Habegger reste quand même attentif sur ces investissements qui sont prévus ces prochaines années.

Le Municipal Serge Demierre relève que c'est comme le lait sur potager. Aujourd'hui les taux sont très bas, mais on a pu voir quand même des taux à 5%. C'est sûr que si la charge de l'emprunt bloque la machine on ne pourra plus rien faire et il est juste d'être attentif dans le futur.

Il n'y a plus de questions sur les comptes et la Présidente passe aux éventuelles questions sur la gestion.

Monsieur Willy Blaser a lu le rapport de gestion et malheureusement il doit revenir sur le problème des poubelles mais cette fois de manière un peu fâchée. En effet, dans ce rapport, à deux reprises on nous mentionne qu'ils sont en attente d'un rapport sur la gestion des déchets. Monsieur Blaser ainsi que la commission ont fait un rapport sur les déchets et sur la motion qu'il a déposée. Il a le rapport de trois pages en mains et il relève qu'ils se sont vus à quatre reprises et une journée a été consacrée à aller voir la gestion des déchets dans d'autres communes. Un rapport a été fait et dans le rapport de gestion, on nous signale qu'ils sont en attente d'un rapport. Monsieur Blaser est conscient que ça a changé de Municipal entre deux mais il estime qu'il y a un réel problème de

Conseil communal de Moudon

communication. Monsieur Blaser voudrait savoir où on en est, et il faudrait que ça bouge quand même un peu. Monsieur Blaser est fâché et si ça continue comme ça, il voit qu'il n'a plus rien à faire au Conseil pour la prochaine législature.

Le Municipal Gzim Rama est bien en possession du rapport de Monsieur Blaser, cependant ce qui n'a pas abouti c'est le processus final concernant le rapport de la Municipalité.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust relève que le rapport de gestion qui nous est présenté témoigne d'une commune dynamique, attractive et en développement. La croissance démographique se poursuit. Des projets importants ont abouti ou sont en cours de réalisation, qu'il s'agisse de l'Auberge de la douane, de la gare, de la jonction sud ou encore des grands projets qui dessinent déjà le Moudon de demain.

Ces réalisations méritent d'être saluées, elles sont le fruit d'un travail collectif auquel ont contribué la Municipalité, l'administration communale et les différents conseils qui se sont succédé. Mais un bilan de fin de législature doit aussi être l'occasion d'un regard lucide.

Les comptes 2025 présentent un résultat favorable et nous pouvons nous en réjouir. Toutefois, derrière cette photographie positive, plusieurs signaux méritent notre attention. La hausse de certaines charges, l'augmentation très importante des provisions liées aux créances douteuses ainsi que la dépendance à des mécanismes externes comme la péréquation nous rappelle que la bonne santé financière d'une commune ne se mesure pas uniquement à son résultat annuel.

Monsieur Bohnenblust aimerait évoquer un sujet qui le préoccupe depuis plusieurs années : l'état de notre patrimoine immobilier et plus particulièrement celui de certaines fermes communales.

Les observations formulées par la COGEFIN sont sérieuses. Lorsqu'un bâtiment communal présente des problèmes de sécurité, d'humidité ou d'infrastructures de base, nous ne sommes plus dans l'amélioration du confort, nous sommes dans la préservation même du patrimoine public.

L'entretien différé finit toujours par coûter plus cher que l'entretien planifié. Il crée ce que certains appellent une dette grise, une dette invisible dans les comptes mais bien réelle dans l'état des bâtiments.

Il souhaite également relever l'évolution de notre administration. La création d'un véritable service des ressources humaines constitue à ses yeux une décision pertinente et nécessaire. Elle traduit la professionnalisation croissante de la gestion communale est la complexité toujours plus grande des missions assumées par les collaborateurs.

Ce constat révèle aussi une réalité, notre commune a grandi et les besoins administratifs ont grandi avec elle. Les difficultés rencontrées au greffe et la charge de travail observée dans plusieurs secteurs montrent que nous devons rester attentifs à l'adéquation entre les missions confiées et les ressources mises à disposition.

Enfin, en parcourant ce rapport, il n'a pas pu s'empêcher de penser à tous ces dossiers qui avancent lentement, parfois trop lentement. Il pense à certaines questions de mobilité, d'accessibilité, de sécurité routière ou, pour coller à l'actualité toute récente, de sécurité publique, ou encore d'aménagement du territoire qui reviennent régulièrement dans les débats.

Il ne s'agit pas ici de reprocher quoi que ce soit. La gestion d'une commune est faite de priorités de contraintes financières, de procédures et parfois de patience. Mais il est important que les préoccupations exprimées par le Conseil trouvent à terme des réponses concrètes.

Monsieur Etienne Habegger relève que, concernant le domaine de Planche-Signal, il est marqué que la rénovation intérieure de la grange indépendante a été financée par le Canton. Or, selon Monsieur Habegger et les comptes à suivre cette année-là, la Commune a participé financièrement pour moitié et il s'interroge sur ça.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Habegger remarque encore que le Canton ait renoncé à demander de gros travaux pendant la durée du bail. Il estime que ce n'est pas parce que le Canton renonce aux travaux qu'il faut négliger encore plus les fermes et particulièrement Planche-Signal qui est dans un triste état.

Concernant la ferme de Beauregard exploitée par Monsieur Habegger se sent encore jeune pour continuer à améliorer sans cesse le domaine.

Monsieur Habegger remarque que le rapport de gestion indique que c'est Monsieur Olivier Tombez qui est exploitant de la Cerjaulaz alors que c'est Alex Tombez, ce qui est confirmé par la Syndique Carole Pico.

Madame Karine Weber, Présidente de la COGEFIN, informe que les renseignements pour le rapport de gestion sont ce qui a été dit sur place.

Monsieur Philippe Hofer demande s'il est normal que le groupe Nestlé fasse des tests sur le domaine de Planche-Signal ?

La Syndique lui répond que ce n'est pas de la compétence de la Municipalité mais du Canton. Elle sait, par exemple à Grange-Verney, qu'on essaie de développer des centres d'essais avec des entreprises telle que l'ASS.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions

- 1. approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2025 et lui en donne décharge,**
- 2. adopte les comptes communaux 2025, avec un excédent de recette de CHF 220'004.20.**

Le préavis No 110/26 est accepté par 41 voix et 1 abstention

b) Préavis No 111/26 : Demande d'un crédit de réalisation de CHF 1'751'000.- pour l'aménagement d'une zone de détente, de sport et de loisirs au Champ du Gour, parcelle communale 1399, (étape I)

Rapportrice de la commission ad hoc : Madame Fanny Sautebin

Rapportrice de la COGEFIN : Madame Michelle Grandjean

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Ivo Marques relève qu'il lui manque des charges d'exploitation comme dans la plupart des préavis, ce qui permettrait une transparence de la Municipalité.

Le Municipal Raphaël Tatone lui répond que la Municipalité en prend note bien qu'elle ne dispose pas toujours de ces informations lors de l'élaboration d'un préavis.

Madame Laetitia Seitenfus a contacté l'architecte-paysagiste, Monsieur Gabbey qui avait des questions sur le prix de l'eau potable et comme l'a relevé le Municipal Tatone, la Municipalité attend encore le débit spécifique qui concerne le prix des quatre pompes, leur installation et l'entretien.

L'architecte-paysagiste, en réponse à Madame Seitenfus, s'est renseigné auprès de l'entreprise KuKuk qui dit que, selon les informations recueillies, une pompe rotative, lorsqu'elle est active en continu, débite environ 10 litres d'eau à la minute. De son côté, KuKuk estime une utilisation moyenne d'environ 1 à 2 heures par jour en continu pour les quatre pompes, soit environ 30 minutes

Conseil communal de Moudon

par pompes en tenant compte du fait que les enfants actionnent l'eau par saccades et de quelques dizaines de secondes seulement. Cette estimation intègre également les variations de fréquentations, les périodes de plus fortes affluences, les heures creuses ainsi que les jours de mauvais temps. La période d'exploitation envisagée est de sept mois par an environ, soit d'avril à octobre. En prenant comme base une utilisation quotidienne de deux heures, on arrive à 252'000 litres, soit 252 m³ d'eau. L'estimation globale estimée est dans une fourchette de 100 à 400 m³ d'eau par année. En retenant l'hypothèse haute de CHF 4.-/m³ d'eau potable, cela représenterait un coût compris entre CHF 400.- et CHF 1'600.- par année pour la Commune.

Plusieurs mesures peuvent toutefois être mises en place afin de régler cette consommation, soit :

1. Installation de réducteur de débit, ce qui permet une réduction de 50% du volume d'eau ;
2. Fermetures métalliques liées à des vannes afin d'interrompre l'alimentation en eau en cas de période prolongée de sécheresse ;

Monsieur Etienne Habegger rejoint les propos de Monsieur Marques, on n'a pas d'estimation des heures de voirie que ça va représenter ?

Le Municipal Raphaël Tatone répond qu'on n'a pas encore d'estimation d'heures de voirie mais il y la Municipalité sera obligée d'engager du personnel pour l'entretien d'autres endroits aussi.

La Syndique Carole Pico revient sur l'intervention de Madame Seitenfus dont les propos, bien sûr sont intéressants. Toutefois, la conseillère Seitenfus, en s'adressant à un mandataire, a outrepassé ses compétences et elle aurait dû s'adresser au Municipal Tatone.

Madame Laetitia Seitenfus dit qu'elle s'est adressée au Municipal et au mandataire en écrivant son mail. Madame Seitenfus estime qu'elle n'est pas responsable de savoir qui lui répond.

Le Municipal Raphaël Tatone informe qu'à ce jour, qu'il n'a toujours pas reçu le prix concernant ces pompes. Sur les chiffres concernant le prix de l'eau, Madame Seitenfus a dit qu'elle a regardé sur ChatGPT, mais il l'informe qu'à Moudon l'eau est de CHF 2.20/m³. Les renseignements ont été donnés et le Municipal estime qu'il n'y a pas à tergiverser là-dessus.

Madame Laetitia Seitenfus relève qu'elle a posé deux questions, soit sur la consommation d'eau et le prix de l'installation. Elle estime que la Municipalité a rédigé un préavis mais il manque des détails.

Le Municipal Serge Demierre voudrait juste rappeler qu'en 2024, la consommation d'eau était de 65'000 m³ et maintenant on est à 35'000 m³. C'est dire qu'on a encore de l'eau mais la Municipalité est attentive sur cette question.

Madame Laetitia Seitenfus relève que, comme l'a dit Monsieur Marques, on n'a pas pu avoir d'amendement puisque pas de chiffre, elle est rejointe par sept membres du Conseil et cite ce qui suit :

« Nous estimons que le projet de la zone de loisirs & détente du Champ du Gour a toute sa valeur, mais qu'il nécessite une plus grande réflexion sur son utilisation et son entretien à long terme. Dès lors, nous réitérons les vœux suivants :

- La mise en place d'un vrai espace WC de dimension adaptée au projet ;
- La mise en place de plusieurs poubelles avec tri sélectif ;
- Sur les points précédents, nous encourageons la Municipalité à mieux intégrer les chefs de service de la voirie et des espaces verts dans la réflexion. Etant donné que ce sont eux,

Conseil communal de Moudon

vraisemblablement, qui auront la charge de l'entretien et du nettoyage de toute la future zone.

Cette liste de vœux est soutenue par Mesdames Elsa Bonhert Deprez, Michelle Grandjean, Céline Ombelli, Françoise Matthey, Nicole Scheidt et Laetitia Seitenfus ainsi que Messieurs André Dévaud et Ivo Marques ».

Le Municipal Raphaël Tatone remercie pour cette liste mais avec la commission, il a fallu anticiper et parler avec son collègue Rama concernant les déchets. Pour les WC, si on prend Lausanne à Vidy, il faut faire un petit bout de chemin pour aller se soulager alors qu'à Moudon, il y a déjà des possibilités de ne pas aller trop loin, mais la Municipalité va réfléchir à ça.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan remarque que si Madame Seitenfus, membre de la commission, n'était pas d'accord, elle avait la possibilité de faire un rapport de minorité. Elle relève que les vœux ont été discutés en séance de commission.

Madame Laetitia Seitenfus cite que les vœux sont pour renforcer encore ces points qui ont été formulés. C'est un gros projet et elle trouve normal de se poser des questions. C'est aussi bien d'anticiper les choses pour que ce soit aussi pris en compte. Elle aurait pu faire un rapport de minorité mais elle s'est abstenue jugeant qu'il était encore temps de procéder par des vœux, surtout que le dernier vœu associe les chefs de service en espérant qu'ils soient intégrés dans le processus.

Le Municipal Raphaël Tatone ainsi que Madame Laetitia Seitenfus ont plusieurs échanges de paroles et le Conseil participe malgré lui à un tournoi de ping pong. Il en ressort que Madame Seitenfus soulève la question de la protection solaire de la place de jeux. Il faut anticiper les futures canicules et, en attendant que les arbres soient suffisamment grands pour faire de l'ombre, installer des voiles solaires.

Elle cite un article paru dans le 20Minutes « Après 14 millions de reconstructions : le terrain de jeu de Badi devient un piège à chaleur ». Le Toboggan en métal brûlant, sable brûlant et cailloux chauffés : les enfants évitent la nouvelle aire de jeux de la piscine extérieure Marzili à Berne et les parents critiquent le manque de protection solaire. Plusieurs avis d'enfants et de parents sont recueillis par la journaliste en charge de ce dossier. La ville de Berne prend au sérieux les réactions critiques à la protection solaire et examine l'optimisation de ce lieu très fréquenté normalement mais boudé lorsqu'il y a de fortes canicules.

Madame Nicole Egli Anthonioz souligne que Moudon est une commune qui prospère fortement avec beaucoup de jeunes personnes le taux de scolarisation est extraordinaire. Alors oui, ça va demander des investissements sur l'infrastructure mais aussi sur l'entretien, mais ce projet répond aux besoins de notre Commune.

Monsieur Georges-Alexandre Duc estime qu'il faudra bien un règlement avec des heures de respect de la vie nocturne et que les autorités passent sur les sites pour faire respecter ces directives pour la tranquillité des moudonnois et moudonnoises.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

Conseil communal de Moudon

1. **accorde un crédit de réalisation de CHF 1'751'000.- TTC pour l'aménagement de la première étape de la zone de détente, de sport et de loisirs au Champ du Gour, parcelle n°1399, à déduire toute aide ou subvention,**
2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
3. **prend acte que l'investissement sera amorti en 30 ans pour les investissements du type « Terrain bâti » et en 10 ans pour les investissements du type « Mobilier urbain »**
4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 111/26 est accepté par 37 voix, 3 avis contraires et 2 abstentions

Le Municipal Raphaël Tatone remercie les membres du Conseil pour l'approbation de ce projet important et sociétal.

La Présidente informe que Madame Porchet et ses élèves peuvent, s'ils le souhaitent, quitter la salle du Conseil.

- c) Préavis No 112/26 : Demande d'un crédit de CHF 61'000.- pour l'acquisition d'une pelle rétro pour le service de voirie et des espaces verts**

Rapporteur de la commission ad hoc : Monsieur Ivo Marques

Rapportrice de la COGEFIN : Madame Nicole Scheidt

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Ivo Marques émet le vœu que, si la trésorerie le permet, il n'y ait pas d'emprunt et que ce soit de l'autofinancement.

Le Municipal Gzim Rama rassure le conseiller Marques, il n'y aura pas d'emprunt.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 61'000.- TTC pour acquérir une pelle-rétro Takeuchi, dont à déduire le montant de la reprise de la pelle-rétro actuelle,**
5. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
6. **prend acte que l'investissement sera amorti en 8 ans,**
7. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 112/26 est accepté à l'unanimité

3. Rapport sur les archives communales par la Présidente du Conseil

« Les archives de la Commune de Moudon sont actuellement en pleine réorganisation et déménagement. En effet, suite à l'acceptation du préavis 86-25 en octobre dernier, le local prévu a été aménagé à la caserne, et les travaux de tri, numérisation, réorganisation et transfert des anciens aux nouveaux locaux ont commencé. L'espace aménagé à la caserne est conforme à ce qui avait été projeté, les étagères mobiles sont installées et certains documents, protégés dans des boîtes, y ont déjà trouvé place. La partie bureau est encore vide de tout mobilier.

Je remercie Monsieur Jacques Bloch, archiviste, de m'avoir fait visiter les anciens et nouveaux locaux.

Monsieur Bloch, je l'avais déjà rencontré au début septembre de l'année dernière, pour rassembler quelques informations autour du Banquet de Cornier. Un personnage que j'avais trouvé doté d'un humour pince-sans-rire quelque peu déstabilisant. Comme il termine son activité à la fin de ce mois, j'ai souhaité le rencontrer à nouveau.

Nous nous sommes donc donné rendez-vous vendredi dernier à 11h, à la Maison de Ville, comme il dit. Nous commençons notre tournée par le local qui se trouve à l'Hôtel de Ville. Comme par hasard, un ouvrage est posé sur la petite table : un Armorial des Communes vaudoise. Il en profite pour chercher la page des armoiries de Moudon, celles du 16^e siècle, en me glissant que quand même, elles étaient mieux avant, non ?

Je lui demande quel est son secteur préféré, dans les archives, est-ce que parfois il se plonge dans la lecture de certains documents. Sa réponse immédiate est « les anciens journaux ». Nous nous déplaçons donc jusqu'au local situé au sous-sol du Collège de la Grenette « c'est là qu'il a fait son école enfantine »...

Il me montre les volumes des archives de la Municipalité, et celles du registre du Conseil dont les plus anciennes ici conservées datent de 1483. Un ouvrage manuscrit posé sur une table porte le titre « Manuel du petit Conseil de Moudon, commencé le jeudi 12 février 1764 et fini le 14 juillet 1769 ». Il a été rédigé par un certain Jacques-François-Daniel Burnand, notaire diplômé et secrétaire du Conseil pendant plus de 30 ans, et ancêtre d'Eugène. Sur une autre table, des documents sont en train de sécher, car une fuite d'eau a mouillé le haut d'une étagère.

Puis je vois Monsieur Bloch s'arc-bouter pour pousser de tout son poids 3 ou 4 étagères mobiles sur leurs rails, et qui ont la fâcheuse tendance à revenir sur nous lorsque nous sommes entre les rayonnages. C'est là qu'il montre ses "préférés". Le journal de Moudon, l'Echo de la Broie, et l'Eveil. Un volume relié par année, où sont rassemblés tous les numéros d'un titre.

JB « A l'époque, il y avait un relieur à Moudon. Parfois je viens là, j'en prends un et je lis le journal. Ce que j'aime, c'est comprendre comment ça se passait avant, et ça m'aide aussi parfois à comprendre le présent. Quant au futur ... »

Depuis que la numérisation, réorganisation et déplacement des archives ont commencé, des dames viennent régulièrement, et Monsieur Bloch les aide. Mais c'est aussi quand ce projet de déménagement s'est concrétisé qu'il a décidé de quitter le poste.

Petit portrait :

Jacques Bloch est né en 1934, est arrivé à Moudon âgé de quelques semaines, et n'a plus jamais quitté notre ville. Il a fait son apprentissage chez un Conseiller fiscal à Moudon. Il a ensuite travaillé

Conseil communal de Moudon

une vingtaine d'année à Lausanne, d'abord à l'administration des impôts, puis dans une caisse maladie, et enfin à la Banque cantonale. Il a été à notre place de Conseiller communal pendant une législature, et c'est finalement le 01.10.1973, à 39 ans, qu'il a été engagé comme Boursier communal. Il y a officié pendant 26 ans, et, quand l'heure de la retraite a sonné, le 31.07.1999, il est resté fidèle à la Commune en prenant le poste d'archiviste. Féru de foot, il a été joueur, entraîneur puis Président du FC Moudon. En sportif accompli, il a participé à la Rominger Classic, course cycliste qui reliait Vevey à Cran-Montana.

Mais poursuivons notre visite : Après la Grenette, nous décidons d'aller jeter un œil dans les nouveaux locaux, ceux situés à la caserne. Il y entre en visiteur ; je perçois que ce n'est pas chez lui, et qu'il n'a pas forcément envie d'en savoir plus. Il me donne quand même son avis sur les aménagements déjà réalisés, et ce qu'il faudrait ajouter, de son point de vue... Et comme il n'est plus nécessaire de s'appuyer de tout son poids pour faire glisser les étagères sur leurs rails, j'ai l'impression qu'il prend un certain plaisir à faire tourner la manivelle qui les actionne.

C'est dans un des restaurants de la place où il a ses habitudes que nous continuons la discussion. En trinquant je lui propose de nous appeler par nos prénoms, et une dizaine de phrases plus loin, nous étions passés au tutoiement.

- JB « En tant qu'archiviste, je suis souvent seul. Quand les gens viennent te demander qqch et que tu ne trouves pas, ils ne sont pas contents. Moi, mon plaisir, c'était de mieux connaître Moudon. Par exemple, pendant les discussions avec les amis au bistrot, quand ils disaient des âneries, j'allais vérifier dans les archives et revenais pour bien leur dire que j'avais raison ! »
- EBD « Tu aimes bien avoir raison, Jacques ? »
- JB « Quand je suis sûr de moi, je ne lâche pas. Et si j'ai tort, et bien je me tais ». Et de me raconter comment, alors qu'il était boursier, il a insisté pour engager une jeune employée bien que la Municipalité eût choisi qqn d'autre. 30 ans plus tard, l'employée en question travaille toujours à la Bourse.
- EBD « Jacques, tu as vécu des changements technologiques incroyables. Tu t'es toujours adapté ? »
- JB « Non, pas vraiment. C'est moi qui ai fait informatiser la Bourse, mais je n'ai jamais vraiment réussi à m'intéresser à l'informatique ».
- Par contre il ne lâche pas son téléphone portable, a ses play-lists sur Youtube, et apprécie de recevoir le son directement dans ses appareils auditifs.

La discussion se poursuit. En fait, questionner Jacques Bloch sur les archives, ou sur son activité d'archiviste, le fait inmanquablement revenir vers des souvenirs personnels. Les archives de Moudon se mêlent avec ses archives à lui.

Impossible, par contre, d'amener la discussion sur le terrain de la suite, de savoir de quoi son avenir sera fait, à partir du 30 juin. A son âge, l'avenir...

Mais quand même, au moment de nous quitter il me lance « la prochaine fois, c'est moi qui t'invite. Tu viendras, hein ? »

Et c'est ainsi que se terminent 3 heures passées avec Monsieur Jacques Bloch, archiviste de la Commune de Moudon. »

La Présidente Elsa Bonhert-Deprez est vivement applaudie.

4. Propositions individuelles

Postulat — déposé par Madame Laetitia Seitenfus

POUR DES BANCS D'AUTOSTOP A MOUDON : ASSEYEZ-VOUS, ATTENDEZ ET L'AVENIR VOUS SOURIRA (PEUT-ETRE) !

"Vous avez peut-être déjà eu l'occasion de tester les bancs d'autoStop dans une commune vaudoise ou de lire un des nombreux articles s'y référant. Ce projet était initialement destiné aux seniors dans la continuité de « seniors & paysages » lancés en 2020 par Pro Senectute Vaud et la commune de château d'Oex.

Le principe est simple. Vous avez raté votre bus, les taxis sont occupés ou vous êtes fauché·e : asseyez-vous sur un banc d'autoStop et faites glisser la pancarte indiquant votre souhait d'être véhiculé « STOP Merci ! ». Avec un peu de chance, une personne généreuse et courtoise, s'arrêtera et vous poussera un bout, voire fera même un petit détour tout en engageant la conversation. En plus de son aspect pratique, ce projet est une plus-value pour le vivre-ensemble : L'isolement social est accentué par les épisodes de canicule appelés à se multiplier mettant à mal les déplacements des personnes vulnérables et des autres.

Aujourd'hui, plusieurs communes souhaitent bénéficier de cette belle initiative et la proposer aussi aux touristes et à toute personne désireuse d'être poussée un bout tout en faisant connaissance avec le·la généreux·se automobiliste. Moudon, de par sa géographie étendue et pour faire honneur à sa devise de Cité de bon accueil, bénéficierait d'un tel liant. Par ce postulat, Madame Seitenfus invite le Conseil communal à promouvoir à la fois le bon accueil moudonnois et une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Elle appelle la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place plusieurs bancs d'autoStop dans les lieux qu'elle jugera accueillants et pertinents".

En vertu de l'article 60 du règlement du Conseil, le Bureau a examiné la recevabilité de ce postulat. Étant donné que son contenu correspond à son titre, qu'il est rédigé en des termes compréhensibles et non injurieux et qu'il est dans les droits d'une conseillère communale d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure, nous considérons que ce postulat est recevable.

La Présidente invite l'assemblée à voter oui sur le point de la recevabilité. Bien entendu le Non et l'abstention sont toujours possibles.

La recevabilité du postulat est acceptée par 30 voix, 6 avis contraires et 6 abstentions

La Présidente ouvre la discussion.

Madame Céline Ombelli souligne que c'est important de créer du lien dans cette cité qui est de bon accueil. Ce postulat est un premier pas pour favoriser les liens et le vivre ensemble. Elle aimerait juste rappeler une chose qui est valable pour ce postulat et ceux à venir : « Avant de voter et de se prononcer en faveur du oui ou du non sur ce postulat, pensez au postulat et non à la personne qui le porte en votant, merci ».

Il n'y a pas de discussion.

Madame Laetitia Seitenfus est surprise qu'il n'y ait pas de discussion et aurait aimé plus de débat.

Conseil communal de Moudon

Mesdames Fanny Sautebin et Nicole Egli Anthonioz ainsi que Monsieur Daniel Perret-Gentil nous font part d'expériences et tout le bien que cela peut apporter au niveau de la création de liens et c'est très enrichissant. Mais comment va procéder la Municipalité ?

La Présidente explique que si le postulat est renvoyé à la Municipalité, on aura toutes ces réponses.

Madame Laetitia Seitenfus pense qu'on peut apporter du soutien aux personnes vulnérables et à toute personne qui aurait besoin d'aide à porter ses courses par exemple. Un nouveau quartier à la colline du Fey, un EMS va voir le jour ainsi que des immeubles et nous pouvons imaginer que des personnes pourraient faire appel à ce service lorsqu'elles désirent se rendre en ville.

Madame Seitenfus transmet des nouvelles informations chaque banc coûterait environ CHF 1000.- et une charte d'engagement existe pour les communes. Elle énumère ensuite les 5 objectifs communs entre communes et le covoiturage J'te Pousse :

- Favoriser les déplacements du quotidien par l'entraide entre habitants ;
- Contribuer à la réduction de l'usage individuel de la voiture. ;
- Proposer un service cohérent à l'échelle des territoires ;
- Encourager les mobilités durables, complémentaires aux transports existants ;
- Garantir la gratuité du service en tout temps.

Un possible soutien de la COREB, la communauté régionale de la Broye, est envisageable. La COREB pourrait potentiellement accompagner Moudon comme commune-pilote dans ce projet. Madame Seitenfus a croisé la responsable de l'Office du Tourisme qui a apprécié le projet et pourrait aussi le mettre en avant pour les touristes afin d'atteindre la haute-ville et ses musées.

Le quartier du Fey va encore s'intensifier, 8 immeubles de 4-5 étages vont pousser sur la colline du Fey ainsi qu'un nouvel EMS. Les personnes à mobilité réduite pourraient profiter de monter en voiture pour aller boire un café en ville.

Madame Seitenfus relève que ce postulat est hautement symbolique. Nous sommes à un croisement pour Moudon en termes de transition. Une nouvelle législature s'apprête à débiter avec un nouveau Syndic et de fait avec une nouvelle vision pour notre ville.

La question pour Madame Seitenfus aujourd'hui est que voulons-nous pour Moudon ? Est-ce qu'on veut le chemin de la peur, nous avons pu lire la mauvaise aventure d'un citoyen moudonnois qui a sa maman qui s'est fait agresser, de la méfiance et du repli sur soi ou, au contraire, le chemin de la solidarité et du respect.

En acceptant ce postulat, c'est se mettre au service de la population comme l'a rappelé le diacre lors de la cérémonie de l'assermentation, mais surtout, c'est choisir de vivre plutôt qu'habiter Moudon.

Monsieur Dorian Maroelli demande de quoi on parle ? on vote sur un postulat ou on vote sur de l'émotionnel ? S'il reconnaît que Madame Seitenfus a beaucoup d'idées intéressantes sur le fond, il faut rester dans un débat simple et il ne faut pas tout mélanger, là on s'égare et on perd l'essentiel. Monsieur Maroelli s'adresse à la Présidente qui doit être en mesure de lever les débats quand c'est nécessaire. Il est applaudi par l'assemblée pour ses propos.

Monsieur Nathanaël Repond, pour revenir à l'objet d'installer ou non des bancs d'autoStop en ville de Moudon, ça l'interpelle car il a appris qu'à Payerne, une nouvelle ligne de bus a été installée. Ce postulat, il le voit comme une offre de transport public. Si on installe ces bancs, on développe les transports publics dans notre ville qui est bien plus efficient que n'importe quelle ligne qu'on pourrait

Conseil communal de Moudon

construire. Monsieur Repond voit aussi que c'est une offre qui répond à un besoin public, il y a de nombreux exemples. Il invite l'assemblée à soutenir ce postulat.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote pour le renvoi du postulat à la Municipalité.

Le postulat est renvoyé à la Municipalité par 24 voix, 8 avis contraires et 10 abstentions.

Monsieur Willy Blaser relève que nous sommes au terme de la législature. Au nom du PLR et au nom de tous, il tient à remercier Carole Pico, Syndique depuis deux législatures. Il souhaite un tonnerre d'applaudissement pour tout son travail effectué avec enthousiasme, persévérance et intelligence. Sa force de caractère a permis à notre Commune d'avancer dans plusieurs dossiers complexes. Merci Madame Pico d'avoir mener à bien notre Commune et nous vous souhaitons le meilleur pour votre retraite. Madame Pico et chaleureusement applaudie.

Monsieur Etienne Habegger tient à remercier toutes les personnes qu'il a côtoyées durant les trois législatures. C'est une expérience très enrichissante pour découvrir le fonctionnement d'une commune. Ce fut l'occasion de connaître des personnes de divers horizons avec des idées bien différentes mais l'expérience en vaut la peine. Il souhaite aux prochains élus des débats animés où les visions s'opposent tout en gardant le respect des autres.

Monsieur Habegger remercie le Municipal Roger Müller pour tout son travail. Ce dernier est excusé ce soir et Monsieur Habegger le remerciera personnellement ultérieurement.

Il remercie également la secrétaire Nicole Wyler pour son travail et relater avec exactitude les propos dans les procès-verbaux. Elle est vivement applaudie.

Monsieur Habegger remercie encore la Syndique Carole Pico, avec qui il a eu un contact privilégié en tant que conseiller et, s'ils n'étaient pas toujours du même avis, ils ont toujours pu mettre en avant leurs arguments et dans le respect mutuel. Il remercie notre Syndique pour tout le temps consacré à sa Commune. Il souhaite à Carole Pico une bonne retraite et surtout une bonne santé. Il lui rappelle que la porte de la cuisine de Beauregard lui sera toujours ouverte, ainsi qu'aux Municipaux et à toutes les personnes présentes ce soir car à Beauregard, on voit Moudon sous un autre angle. Chaleureux applaudissements aussi à Monsieur Habegger.

La Syndic Carole Pico a préparé un très joli message pour son départ à la retraite de la Municipalité qui est le suivant :

Madame la Présidente,

Mesdames les conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Madame la Secrétaire du Conseil communal,

Madame l'Huissière,

Monsieur le représentant de la presse ou Madame la représentante de la presse

Cher public,

Nous avons passé tant de moments ensemble. Nous avons œuvré, chacune et chacun à notre manière pour le bien commun, pour le bien de Moudon. L'émotion est palpable, en particulier pour celles et ceux qui quittent notre honorable et touchante assemblée.

Conseil communal de Moudon

Cinq ans de travail en commun, Exécutif et Législatif. Le bilan de cette législature est impressionnant. 113 préavis déposés contre 71 de la législature précédente. La ville sera en effervescence pour les cinq à dix prochaines années. Comme j'aime à le dire, nous avons fait du bon travail.

C'est le travail d'une Trinité ou si vous préférez Un Triptyque. Trois panneaux reliés entre eux : la Municipalité, le Conseil communal et l'Administration communale.

Ce qui a été accompli pendant ces cinq ans est un travail d'équipe dont le premier volet du triptyque est l'équipe municipale. C'est elle qui donne le rythme de travail et le ton musical. Tant de gammes sont possibles, mais ce qui est important, c'est que la partition soit jouée du début à la fin, avec quelques temps de pause, et pourquoi pas des changements de tempo.

Je remercie mes collègues municipaux des deux législatures de ma syndicature, Olivier Barraud, Michèle Pidoux, Olivier Duvoisin, Lucas Contomanolis, Véronique Diserens, et mes collègues actuels, Raffaele, Gzim, Roger, Serge, Félix, député, qui nous apporte les nouvelles du Grand Conseil et Jean-Philippe, votre futur syndic, dans 8 jours.

La Municipalité peut compter sur une administration communale compétente et dévouée, deuxième volet du triptyque.

Pour ma part, j'ai été bien soutenue par le personnel du Greffe que j'ai toujours appelé mon état-major : par le secrétaire municipal adjoint, John Rubattel, Jennifer Brochon, collaboratrice administrative et Elisa Chollet qui s'occupe efficacement du secrétariat de la piscine.

Le secrétaire municipal Armend Imeri a été d'un professionnalisme remarquable et d'une loyauté exemplaire pendant 12 ans. Oui, 12 ans, car il a d'abord été secrétaire du Service de la sécurité publique en 2014 et le reste a suivi pour lui, pour qui, la valeur n'attend pas le nombre des années.

Le troisième volet du triptyque, c'est vous Conseillères et Conseillers communaux.

Si je fais le bilan de ces 12 ans de collaboration avec le Conseil communal, parfois, j'ai été blessée par certains propos, mais finalement, vous avez bien joué le rôle qui était le vôtre et je vous remercie d'avoir accompli votre travail. C'est seulement de cette façon que nous avons avancé.

Si je prends pour exemple le premier préavis du pôle muséal que vous aviez non pas refusé, mais renvoyé à la fin de la précédente législature, eh bien vous aviez entièrement raison. Cela a permis de réfléchir autrement et d'explorer d'autres pistes sur ce projet.

Je jette un clin d'œil amical à Etienne Habegger et André Zimmermann qui n'ont pas ménagé leurs forces pour animer les conseils successifs.

Mais, finalement, personne n'a ménagé ses forces pour que nous fassions ce bon travail. Il faut de tout pour faire un monde, et il faut aussi de tout pour faire un Conseil. Vous nous avez challengé, mais vous nous avez aussi soutenu dans notre vision avec bienveillance, constance et professionnalisme. Vous nous avez aussi fait valoir votre vision en amenant vos idées et propositions, des propositions fondées sur des expériences authentiques.

Je vous dis à toutes et tous MERCI pour la qualité des échanges que nous avons eus ensemble tout au long de ces années que ce soit en privé ou en politique.

Notre secrétaire du Conseil s'en va en même temps que moi. Merci Nicole pour toutes ces années de fidélité et d'amitié.

Et merci aussi à Anne, notre huissière, qui est passée de statut d'actrice des débats à celui de garante logistique et protocolaire.

Je salue particulièrement notre présidente du Conseil communal, Elsa Bonhert Deprez, qui a pris son engagement à cœur au point de se mettre à disposition pour un deuxième mandat. Chapeau Elsa ! Si je suis la première syndique femme de Moudon, vous êtes la première femme à cumuler deux mandats de présidente du Conseil communal de Moudon !

J'ai été heureuse de vivre ma dernière année de syndicature avec vous !

Je dois vous dire qu'être syndique de Moudon, ce n'était pas un plan de carrière, d'autant plus que je suis une fille de Granges-Marnand.

Conseil communal de Moudon

Le cours de ma vie m'a conduit tout naturellement à endosser cette fonction.

Je suis certes née à Moudon, de père italien et de mère genevoise, mais j'ai habité Chavannes-sur-Moudon jusqu'en 1956. Avec mes parents, mon frère et ma sœur, nous nous sommes établis à Granges-Marnand où mon papa a créé sa propre entreprise de pierres fines, toujours soutenu par ma maman qui, elle, s'occupait de l'administration.

Depuis toujours, je voulais absolument étudier. Pour moi, le chemin était tout tracé depuis mon enfance, c'était l'Université et les sciences humaines. Finalement, j'ai choisi les sciences économiques et sociales à l'Université de Fribourg.

Ma maman était membre du parti radical, tout naturellement, j'ai adhéré à ce même parti dans les années septante.

Lorsque j'ai déménagé de Granges à Moudon, avec toute ma famille, en 2001, j'ai rejoint le parti radical de Moudon ; je suis entrée au Conseil communal en 2004, en tant que vienne ensuite, assermentée en même temps que Daniel Atienza.

J'ai travaillé d'abord dans l'entreprise de mon père, ensuite à l'Evêché de Fribourg avec l'évêque d'alors, Mgr Pierre Mamie, avec qui j'ai entretenu une grande amitié, et pour terminer, 15 ans au Secrétariat général du Grand Conseil. Ces expériences m'ont été d'un grand soutien sur la manière d'appréhender la fonction de syndique.

Toutefois, il n'y a pas de formation pour cette fonction. On y entre avec ce que l'on est, avec tout son cœur, avec l'envie d'être au service de sa commune et de la population, et la volonté d'être à la hauteur de la confiance accordée par les électrices et électeurs. Le prérequis, c'est d'être fidèle à soi-même, de s'intéresser à la chose publique et d'aimer les gens, car Syndique, c'est avant tout un métier d'amour.

Une belle page s'ouvre pour Moudon, avec un nouveau syndic, une Municipalité et un Conseil communal renouvelés ! Je leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans leur engagement au service de notre collectivité.

Je ferme le livre de la syndiculture avec reconnaissance d'avoir pu vivre douze années enrichissantes et intenses. J'ai aimé cette fonction.

Mais, je me réjouis de vous retrouver et de continuer d'échanger avec vous dans d'autres contextes ! Alors, vive la politique, vive l'amour des gens, et vive Moudon !

La Présidente Elsa Bonhert-Deprez remercie la secrétaire du Conseil pour tous les loyaux et bons services. La Présidente souligne que la secrétaire a pris la décision de consacrer du temps à sa famille entre autres. Elle était le mât central du navire « Conseil communal » et là le vent va souffler dans ses voiles pour d'autres activités. Le Navire gardera le cap avec une nouvelle secrétaire qui apportera de la fraîcheur en la personne de Madame Céline Monnin. La secrétaire est remerciée par un superbe bouquet de fleurs, un bon pour aller...en bateau et une grande carte signée des membres du Conseil. Elle remercie par quelques mots toutes les personnes présentes dans cette salle et émue, leur dit un grand merci pour toutes ces années et pour les contacts entretenus avec les uns et les autres. Re-applaudissements. MERCI beaucoup à toutes et tous.

Il est 22h15, la Présidente clôt la séance du Conseil communal et invite l'assemblée à se rendre au restaurant de la Douane pour un apéro dinatoire et terminer dans la fraîcheur d'une belle soirée.

Conseil communal de Moudon

La Présidente :

La Secrétaire :

Elsa Bonhert Deprez

Nicole Wyler